

Coopération Vietnam – Luxembourg

Léo Faber, agent de la coopération auprès de la Direction de la Coopération et de l'Aide Humanitaire

La coopération que le Luxembourg mène au Vietnam débuta, d'une manière modeste dès 1993, mais prit de l'ampleur à partir de 1997. Après la décision du gouvernement luxembourgeois d'augmenter son taux d'APD jusqu'au niveau de 0,7 % du RNB, tel que préconisé par l'ONU, il estimait également que d'autres régions du monde, dont notamment les régions pauvres de l'Asie, devraient pouvoir bénéficier d'une manière plus cohérente de cet effort. La coïncidence voulait qu'à ce moment le Vietnam ouvrait davantage ses portes à l'étranger, dû en partie du moins à la chute du mur de Berlin et la dislocation de l'URSS.

Après quelques projets plus modestes dans le domaine de l'électrification et de la santé, le domaine du tourisme (infrastructures et formation) devenait le pilier le plus important pendant ce premier cycle de cette nouvelle coopération. La première phase consistait à fournir une assistance à plusieurs écoles hôtelières. Parallèlement, le projet développa les curriculums de quatre professions de base du secteur hôtelier et établit le "*National Tourism Curriculum and Certification Board*" (NTCCB) qui devrait permettre aux étudiants vietnamiens de disposer d'un diplôme reconnu au niveau national.

En mars 1999, le Luxembourg a pour la première fois remis aux autorités vietnamiennes une « Stratégie de coopération » qui définissait les lignes directrices de cette coopération. Parmi les objectifs de développement du Vietnam, la coopération luxembourgeoise choisit plus particulièrement le développement rural, la santé et le développement du secteur privé dans son programme. Ce document permettait de démontrer la détermination de l'engagement luxembourgeois.

Depuis ce moment, la coopération a été sensiblement intensifiée. Notamment les projets de développement rural, plus particulièrement dans la province de Nghe An, ont pris une autre allure en adoptant une approche plus intégrée. A côté du renforcement d'infrastructures de base dans le domaine de l'agriculture (irrigation) et des investissements sociaux (distribution de l'eau, électrification), ce projet fournit également une formation dans la gestion des affaires publiques en général et dans le cycle de projet en particulier.

Dans le domaine de la santé, un projet dans la province de Hung Yen, dans le delta du Fleuve Rouge, fut entamé. Le projet sera également exécuté de manière intégrée, ce qui signifie que toutes les infrastructures déjà existantes seront prises en considération pour la réalisation du projet.

Enfin, pas plus tard que le 24 septembre de cette année, lors de la visite du Premier Ministre vietnamien, un nouvel accord de coopération a été signé avec le Vietnam. Les deux parties y réitérèrent leur attachement au respect de la souveraineté et l'indépendance nationale, ainsi qu'aux principes démocratiques, aux Droits de l'Homme, à l'État de droit et à la bonne gestion des affaires publiques.

La promotion du développement social et les conditions d'une répartition équitable des fruits de la croissance sont favorisées. La situation des femmes et les questions d'égalité entre les hommes et les femmes sont systématiquement prises en compte dans tous les

domaines, politiques, économiques ou sociaux. Les principes de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement sont appliqués et intégrés à tous les niveaux de ce partenariat.

L'Accord prévoit également la création d'une commission de partenariat. Cette commission se réunira au moins une fois par an, alternativement à Hanoi et à Luxembourg. Elle a e.a. comme objet de définir les orientations à donner aux relations de coopération au développement entre les deux pays.

Dans un Programme Indicatif de Coopération (PIC), signé à la même occasion, les deux pays visent une plus grande pertinence des actions envisagées par rapport aux réalités et aux besoins du Vietnam et une meilleure cohérence avec les politiques nationales. Elles recherchent également une mise en synergie des projets de la Coopération luxembourgeoise entre eux d'une part, et avec d'autres projets de développement bilatéraux et multilatéraux d'autre part. Le PIC a une durée de 4 ans (2002 - 2005) et constitue un important instrument de pilotage de la coopération entre les deux pays.